

**PROCES VERBAL**

Le onze juillet deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 03 juillet 2025.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, MICHEL Joëlle, LAUMOND Pierrette, PERRIN Monique, LEFEBVRE Joël, DIDIER Alain.

Excusé : GERARD Pascal.

Secrétaire de séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2025 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- Travaux de restauration du préau / bâtiment Mairie, devis entreprise AUBRIAT,
- Renforcement réseaux « PRE DESSUS » et création de poste Route du Tholy par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,
- Demande d'adhésions au S.M.I.C.,
- Courrier du GAEC du Haut de la Plaine : achat des parcelles communales A 2279 et B 67,
- Informations diverses.

oooooooooooooooo

**N° 04.2025.01 – OBJET : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Décisions modificatives - Travaux de restauration du préau / bâtiment Mairie, devis entreprise AUBRIAT (DM 1 Budget Communal).**

Suite à la séance du 18 mars, contact a été pris avec l'entreprise AUBRIAT pour une première approche des travaux de restauration du préau.

La première étape est le traitement des murs. Madame le Maire lit et détaille le devis transmis. Elle précise qu'un délai possible de six mois peut être nécessaire pour obtenir le résultat d'assèchement attendu.

Cette étape est nécessaire avant d'envisager le revêtement en peinture.

La prestation AUBRIAT s'élève à 2 124.00 €HT et 2 548.80 €TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, charge Madame le Maire de commander les travaux et tous les documents nécessaires à ce dossier et vote les virements de crédits nécessaires : compte 2131 : 2 550.00 €, compte 021 : 2 550.00 €, compte 023 : 2 550.00 €, somme à prendre sur le sur équilibre de fonctionnement.

**N° 04.2025.02 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire - Renforcement réseaux « PRE DESSU » et création de poste Route du Tholy par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges,**

Madame le Maire expose que, par courrier du 06 juin et reçu en Mairie le 16 juin 2025, Monsieur le Président du SDEV présente le projet de renforcement du réseau électrique basse tension « PRE DESSUS » et création de poste Route du Tholy. Le coût estimé de l'opération 90 595.44 €HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être financés au titre du FACE Renforcement ou du programme départemental.

Madame le Maire précise qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune, conformément à la décision du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges en date du 19 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux par le S.D.E.V., maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi de la subvention.

**N° 04.2025.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demande d'adhésions au S.M.I.C.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésion du PETR de la Plaine des Vosges (siège : VITTEL) et de la commune de RAON-LES-LEAU (54) au S.M.I.C.

**N° 04.2025.04 – OBJET : Domaine et patrimoine – Aliénations – Courrier du GAEC du Haut de la Plaine : achat des parcelles communales A 2279 et B 67.**

Madame Marie-Claire WILLMANN, intéressée par la question, a quitté la salle et n'a donc pas participé au vote.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de demande du GAEC du Haut de la Plaine et donne connaissance des lieux sur plan.

Elle précise que la parcelle A 2279, anciens passages situés au lieu-dit « Champs du Chêne », représente 3 984 m<sup>2</sup> et la parcelle B 67 est au lieu-dit « Renaufaing » représente 1 040 m<sup>2</sup>.

Après avoir échangé quant à cette demande, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition et charge le Maire de prendre contact avec le notaire pour la procédure à mettre en place et envisager le prix de cette vente.

**Informations diverses.**

Le Conseil Municipal est destinataire d'une note d'information du Centre de Gestion qui a objectif de sensibiliser l'ensemble des collectivités employeurs à la Protection Sociale Complémentaire de leurs agents.

Madame le Maire fait part des résultats de la récente vente de bois par soumission du 25 juin : deux lots étaient en vente pour la commune et ont trouvé preneur pour 28 035.00 € et 8 143.00 €. Elle rappelle que les prévisions inscrites dans le budget étaient de 23 000.00 €

Madame le Maire rappelle que les services de la D.R.A.C., dont Madame Marie GLOC, conservatrice des monuments historiques, ont procédé au récolement des œuvres classées et inscrites au titre des monuments historiques, appartenant à la commune et conservées dans l'église.

A la suite, Madame Pauline DE PONCHEVILLE, directrice de la Fondation La Sauvegarde de l'art français, a pris contact au sujet du tableau situé derrière l'autel « La Nativité de la Vierge » de Guy Nicolas BRENET et du mécénat mis en place dans les Vosges pour l'usine MICHELIN de GOLBEY, dont le premier prix de 8 000 € doit aider à la restauration d'une œuvre dans les Vosges.

Un dossier a été déposé à cet effet début mai et Madame DE PONCHEVILLE a annoncé début juillet que cette somme a été remportée par la commune de CHAMPDRAY.

Une annexe technique très précise doit maintenant être suivie pour aboutir à la restauration du tableau.

La statue du Poilu du Monument aux Morts est en cours de restauration.

Le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026 et la commune cherche un agent recenseur.

Madame le Maire fait part des remerciements de l'UCI Granfondo Vosges pour la participation des bénévoles le 18 mai 2025.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de concert payant (600 euros) de la chorale L'Oiseau Lyre.

Madame le Maire détaille les dossiers de permis de construire et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal :

- 11 mars 2025 : non opposition pour la construction d'un carport d'une emprise au sol de 40 m<sup>2</sup> pour Laurent SCHMITT sur la parcelle A 2578 – 18, route de Laveline du Houx,
- 08 mars 2025 : non opposition pour la pose de douze panneaux photovoltaïques sur toiture pour Alizée NOEL sur la parcelle A 2921 – 5, route de Donneix,
- 22 mai 2025 : non opposition pour l'agrandissement de logement et création de nouvelles ouvertures pour Laëtitia NOEL sur la parcelle A 2935 – 16, route de Donneix,
- 07 mai 2025 : refus pour construction d'une pergola d'une emprise au sol de 33.60 m<sup>2</sup> pour Patrick CONTE sur les parcelles A 32 et 2378 – 23, route de Spiemont,
- 25 juin 2025 : non opposition pour la construction d'une véranda de 19 m<sup>2</sup> pour Patrick CONTE sur les parcelles A 32 et 2378 – 23, route de Spiemont.

Madame le Maire fait part de la carte de remerciements du Club Monplaisir pour le prêt de la salle polyvalente ainsi que le chauffage.

Madame le Maire fait part des cartes de remerciements des familles PERRIN et RIVOT récemment endeuillées.

Le relevé des compteurs d'eau réalisé entièrement par les services de la C.C.G.H.V. vient de commencer.

Madame Joëlle MICHEL fait part des observations de Monsieur Eric AUFSATZ concernant le passage de véhicules au droit de sa propriété au 9, route de Laveline du Houx. Madame le Maire lui indique que ceci ne concerne pas le domaine communal mais les privés qui empiètent sur son terrain en prenant le virage. La meilleure solution pour M. AUFSATZ est de faire procéder au bornage de sa propriété.

Madame le Maire expose la réfection de l'accès de la propriété de Monsieur Didier BOERG au 18, route de Jussarupt réalisée sans autorisation et des problèmes qui peuvent être engendrés sur le domaine public : chambre de visite fibre optique et téléphone devant rester dégagée et accessible pour les techniciens + préconisations à suivre concernant l'écoulement des eaux sur le domaine public. A ce jour, aucune demande d'autorisation n'est parvenue en Mairie et l'enrobé a tout de même été posé (en recouvrant le domaine public) malgré la demande d'arrêt des travaux en cours faite par Madame le Maire à Monsieur BOERG. Cette autorisation sera donnée par les services du Département, puisque la propriété borde une route départementale.

Madame Joëlle MICHEL s'interroge sur le fait que le mobil home de Monsieur David DELON, route de Jussarupt, ne soit déplacé régulièrement. Madame le Maire précise que ce mobil home doit être « déplaçable » (sans fondation). Ce qui est le cas actuellement.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.